

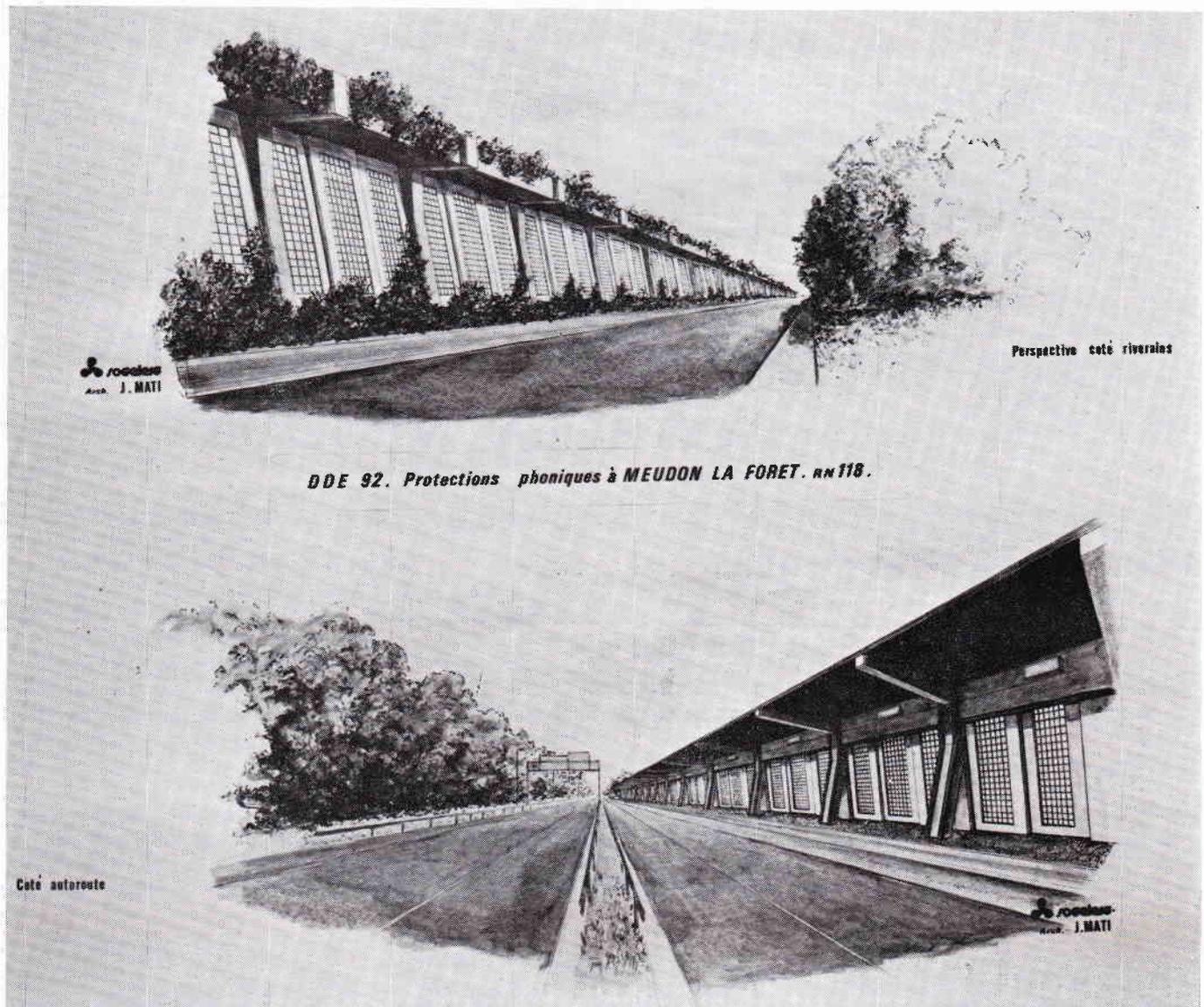
Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Siège social : En la Mairie de Meudon

4 Francs

Bulletin N° 50

1983 — N° 1



Cabinet

J. PILLOT

Toutes Assurances

Votre Assureur

C^{ie} La Providence

Vie — Accidents

Vol — Incendie

**28 bis, rue de la République
Meudon**

Tél. 534-16-13

“ BELLEVUE-DECORATION ”

TAPISSERIE

DECORATION

J. DESCOUT - Gérant _____

21, Rue Marcel Allégot
92190 MEUDON-BELLEVUE
Téléphone : 534.11.78



GARAGE RABELAIS

CITROEN MEUDON

Location CITER

Station Service TOTAL

29-31, Boulevard des Nations-Unies

MEUDON - 626-45-50

*UN ARTISAN A VOTRE SERVICE
pour tous les travaux d'imprimerie*

M. COGNÉE
P. LACAS, GÉRANT

93, Rue Henri-Barbusse - 92190 MEUDON
Téléphone 534-27-22 ~~~~~

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 DÉCEMBRE 1982

M. Millet, Président, ouvre la séance en évoquant le souvenir de MM. Julien-Laferrière et Susse récemment décédés, puis il procède au renouvellement du Conseil d'Administration. A l'unanimité, M^{me} Cachera, MM. Ader, Boullault, Gilardoni, Gye-Jacquot, Poilevey, Remon sont réélus. M^{me} Peltier, MM. Flandrin et Meslet sont également élus à l'unanimité en remplacement des membres du Conseil décédés ou ne se représentant pas.

RAPPORT FINANCIER

M. de Gonnevillle présente les comptes de l'exercice 1981.

COMPTES DE L'EXERCICE 1981

RECETTES

En caisse le 1 ^{er} janvier 1981	26.275,46
Subvention :	
— département	2.260,00
— commune	2.500,00
Vente bulletins	327,50
Publicité	7.615,00
Cotisations	23.440,00
Produits financiers	685,83
<hr/>	
Total des recettes	63.103,79

DÉPENSES

Frais généraux administratifs et de fonctionnement	7.263,81
Bulletins	14.198,81
Cotisations à fédérations	600,00
Subvention portail potager du Dauphin	5.000,00
Provision bulletin	6.000,00
<hr/>	
Total des dépenses	33.062,71

En caisse au 31 décembre 1981 : 30.041,08 F.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

M. Cosse, Secrétaire Général, donne lecture du rapport d'activité en évoquant en particulier :

- la propriété Paumier,
- la grille du potager du Dauphin,
- le quartier Arnaudet,
- la visite du Bureau du Comité à M. le Maire le 13 novembre où M. le Maire répondit aux questions posées concernant :
 - la remise en état de l'Orangerie,
 - l'aménagement du jardin sauvage,
 - les abords du Parc Paumier,
 - l'aménagement du dépôt municipal rue de Baudreuil,
 - le plan de circulation de Meudon et des transports en commun,
 - l'élargissement de la D 406 et les abords du musée,
 - le quartier Arnaudet,
 - la restauration du musée et de Saint-Martin.

A la suite de cet exposé, M. Cosse donne la parole à divers intervenants qui font le point :

- M. Bocquet sur le bulletin;
- M. Gilardoni sur le travail et l'action des délégués de quartier;
- M. Larre sur la forêt et l'opération « Forêt propre »;

• M. Poilevey sur l'action des Associations de l'Ouest Parisien;

- le Colonel Moraine sur la géothermie à Meudon-la-Forêt;
- M. Jantzen sur la Grande Perspective et l'Orangerie.

Toutes ces interventions font l'objet d'une large discussion entre les membres présents.

Ce bulletin ne nous permet pas de présenter tous les rapports. Certains ayant déjà fait l'objet d'articles et la géothermie devant faire l'objet d'un article important dans le prochain numéro, nous avons préféré consacrer la place disponible au rapport de M. Jantzen concernant la Grande Perspective qui fait le point sur un aménagement particulièrement important et dans lequel notre Comité a toujours été impliqué, et reproduire in extenso un rapport de M. Clouzeau sur les espaces verts qui n'a malheureusement pas pu être présenté le 14 décembre faute de temps.

LA GRANDE PERSPECTIVE ET L'ORANGERIE

La Grande Perspective

Avec les fonds de l'Agence des Espaces verts et consécutivement à une étude préalable faite lors de l'année du Patrimoine (1980), a été aménagé sur des terrains appartenant au Ministère de la Culture le parterre de l'Orangerie. Ces travaux ont provoqué de très graves actes de vandalisme qui ont montré l'absolue nécessité d'un gardiennage permanent avant d'entreprendre d'autres travaux.

On construira en 1983 un pavillon de gardien dont les plans viennent d'être acceptés.

Puis seront entrepris :

- la remise en état du parterre du Château Neuf (notamment réfection de la pelouse, restauration du jet d'eau);
- l'aménagement des parterres à l'Est de l'Orangerie, sous la terrasse.

Rien n'a encore été décidé pour le transfert de l'O.N.E.R.A.

L'Orangerie

Pour les raisons indiquées ci-dessus, il semble malheureusement qu'il est hors de question d'entreprendre prochainement les travaux que nous souhaitons. D'ailleurs il n'y a pas encore de mode de financement ni de maître de l'ouvrage.

LES ESPACES VERTS

Dès le début de sa création, le problème des espaces verts a toujours été une des préoccupations de notre Comité.

Il est certain que la présence de cette verdure est un des charmes de Meudon qui frappe tous les visiteurs de notre ville, mais ces arbres et ces îlots verts sont menacés de toutes parts et nous assistons depuis quelques années à la disparition progressive de certains charmes meudonnais.

Sans reprendre la classification détaillée des différents types d'espaces verts dans la commune de Meudon faite par la Commission Aménagement et création d'espaces verts, je rappellerai que nous pouvons considérer plusieurs types d'espaces verts que nous classerons en grandes familles, en mettant à part la forêt domaniale de Meudon dont M. Larre vient de

vous entretenir :

- *Les plantations parcs et jardins dépendant de collectivités nationales ou municipales :*
 - la voirie urbaine nationale — départementale — voie expresse communale;
 - les jardins publics dont on vient d'augmenter la capacité grâce à l'action de la Municipalité et de notre Comité : je veux parler du Parc Paumier, d'une surface de 2 hectares et inauguré le 6 novembre dernier;
 - l'ensemble des parcs et jardins dépendant des bâtiments municipaux ainsi que de l'Office municipal des H.L.M.
- *Certains domaines peu ou pas accessibles au public dépendant d'une collectivité :*
 - je veux parler du domaine de l'Observatoire (petit parc du Domaine Royal) à l'exception de la grande terrasse, le parc de la station de chimie végétale dépendant du Collège de France;
 - le parc de Chalais dépendant pour partie des Bâtiments Civils et Palais Nationaux et pour partie de l'O.N.E.R.A.;
 - le parc du Musée Rodin;
 - sans oublier les espaces verts appartenant à la S.N.C.F. (talus, viaduc, Bas-Meudon) qui auraient bien besoin d'être améliorés.

Un secteur mérite notre attention car il compte beaucoup : je veux parler des rives de la Seine, en liaison avec l'Île Saint-Germain.

- *Pour finir, et c'est la famille la plus nombreuse, l'ensemble du domaine privé, arbres des voies privées, les parcs et jardins privés classés ou non classés.*

POUR MEUDON-LA-FORÊT

Les espaces publics de Meudon-la-Forêt sont de très faible importance par rapport à Meudon-Ville. Il faut compter sur les initiatives privées pour le développement des plantations d'arbres et d'arbustes.

Il faut que nous soyons vigilants pour que la conservation des arbres et des îlots de verdure, déjà en partie compromise, soit assurée aussi complètement que possible, non seulement par le respect des coefficients d'occupation des sols, mais aussi

par l'interdiction absolue de détruire des arbres de plus de 30 ans sans autorisation de la Mairie et par l'obligation de replanter au moins autant d'arbres qu'il en a été abattu.

Si physiquement il n'est pas possible de planter ces arbres, il serait souhaitable de voir imposer une redevance d'espaces verts qui servirait à planter un certain nombre d'espaces verts complémentaires dans le domaine communal.

Cette mesure existe dans d'autres communes périphériques.

Nous regrettons que, dans le cadre du plan d'occupation des sols de Meudon, ne figure pas sur un document l'inventaire détaillé du patrimoine végétal, un plan où seraient reportés les arbres remarquables de Meudon, les cèdres, les séquoias, certains ifs, sans oublier les hêtres, les chênes et autres feuillus dont il existe quelques beaux spécimens.

Cette protection du patrimoine vert de Meudon commence à l'échelle de chacun, et je voudrais dénoncer le phénomène auquel nous assistons depuis quelques années : je veux parler de la tronçonnomanie et dénoncer les mauvais traitements infligés aux arbres à l'heure actuelle avec les tronçonneuses.

Certes, il faut assurer et contrôler l'hygiène et la sécurité des arbres mais la tronçonneuse ne sera jamais l'outil idéal pour ce type de travail.

Une des actions du Comité, au titre de la collaboration étroite avec les services de la Mairie, est dans la plantation d'arbres de 1^{re} ou 2^e grandeur dans tous les espaces disponibles, et nous faisons appel à vous pour nous signaler tous les secteurs susceptibles d'être améliorés ou aménagés.

Nous prenons bonne note de l'ensemble des opérations déjà réalisées par la Ville de Meudon qui contribuent à l'amélioration de notre cadre de vie.

En accord avec les Amis des Fleurs et Jardins de Meudon, nous aimerions relancer le concours des maisons fleuries à Meudon, mais là encore il nous faut beaucoup de bonnes volontés.

La Commission Espaces Verts désire dans les années à venir reprendre une action forte et dynamique dans le domaine des arbres et du cadre de vie sans oublier le problème de l'affichage à Meudon dont il faut réétudier bien des points suite aux modifications apportées sur la législation de ce domaine.

LE PARC PAUMIER

L'ancienne propriété de la famille Paumier, sur les coteaux de Fleury, offre une végétation dense, exubérante en liaison avec les arbres de la propriété Paux, formant un vaste ensemble vert dominant le quartier en liaison avec la forêt de Clamart couronnant les coteaux de Fleury. Cette masse verte est très visible de la terrasse du Château et de plusieurs secteurs de Meudon.

Dans le cadre de la donation à la Fondation de France, la partie supérieure du terrain — emplacement de l'ancienne maison — est affectée au Centre de Formation des Personnels Communaux, organisme officiel à l'échelon national, le reste du terrain étant réservé à la création d'un parc ouvert au public, sur une surface de 20.000 mètres carrés.

Des parcelles annexes ont été, conformément à la donation, cédées pour la construction de pavillons ou d'un petit immeuble, au long de la rue d'Arthelon.

Quand nous avons pris possession du terrain, nous nous sommes trouvés en présence d'une vaste forêt vierge, ancien parc à l'abandon dont les allées étaient à peine perceptibles, envahies de semis spontanés de jeunes érables, marronniers, ronces et orties. Ce parc faisait quelque peur et n'était que peu accueillant. Cependant il se trouvait à Meudon quelques nostalgiques pour réclamer la conservation de cet espace dans l'état où il se trouvait, sans y faire quoique ce soit.

Notre premier travail a été l'analyse de la végétation existante du secteur affecté au parc.

Dans ce secteur, nous avons dénombré 281 arbres d'une circonférence supérieure à 0,90 m, ce qui représente une densité de plantation beaucoup trop forte, empêchant pratiquement la venue du soleil au niveau du sol.

Les essences sont mélangées par boqueteaux issus



Le Parc Paumier
avant transformation.

de plantations organisées ou de semis spontanés laissés tel que. Quelques beaux spécimens d'arbres cependant existent et méritent une mise en valeur : hêtre vert, hêtre pourpre, tilleul, pin noir, sequoia, la dominante de la végétation étant réalisée par des marronniers et des érables (planes ou sycomores).

Aucune recherche de plantation n'avait été faite à l'époque, tenant compte des introductions botaniques du moment, seuls des végétaux d'origine indigène et très courants étaient utilisés compte tenu de leur adaptation au terrain existant. Nous sommes en présence d'un terrain à dominante calcaire sans pratiquement de terre végétale.

L'ensemble de ces arbres, depuis leur plantation, n'a reçu pratiquement aucun soin; plantés trop serrés, ils ont grandi tout en hauteur sans former de charpente caractéristique de leur espèce. Quelques-uns avaient subi des élagages il y a plusieurs décennies, en raison de leur ampleur, d'autres présentaient des branches maîtresses cassées par les tempêtes ou par suite de pourriture ou d'attaques de parasites.

Une caractéristique de l'aménagement de ce parc était d'être tourné vers la maison, présentant son meilleur aspect vu de la maison suivant les canons esthétiques en vigueur en cette époque.

Toute la partie du ravin sur la rue du Haut-d'Arthelon était une annexe ne présentant aucun intérêt pour les jardins de ce moment.

Sur le côté de la propriété, en dessous du parc Paux, un vaste potager, transformé en petits jardins familiaux, offrait une vaste serre mi-enterrée en bois et une autre serre adossée en fer plus récente. Toute une zone de décharges anciennes offrait aux spectateurs un aspect de zone peu accueillante, sur le côté.

Toute cette partie sera aménagée pour les enfants : jeux de balles ou jeux spécifiques de grimper ou autre à l'usage des enfants.

Un bassin circulaire en béton se trouve dans le milieu de la pelouse, alimenté par une source dans une grotte et par d'autres alimentations à moitié sèches à l'heure actuelle. Ce bassin était masqué par une ancienne haie d'érables laissée à l'abandon.

L'aménagement souhaité de ce parc a consisté en une réhabilitation de l'ancien parc, avec la recréation d'allées de promenades à l'échelle du parc, dans l'esprit des parcs à l'anglaise chers au XIX^e siècle, mise en valeur des arbres intéressants et remise en état des plantations existantes ainsi que la réouverture des vues sur la terrasse ou sur le Val-Fleury. Il a fallu repenser complètement l'accès principal, mettant en valeur la différence de niveau et les accidents de terrains du ravin. Cet accès plus important se fait désormais par la placette créée dans le cadre de ce réaménagement du quartier au croisement des rues du Haut-d'Arthelon et Fleury-Panckouke.

Les autres accès se font par la rue de Rushmoor, la rue Hérault et la ruelle des Ménagères.

Pour cette dernière, une importante modification a été apportée dans le parc, enlevant une partie des remblais mis en œuvre pour permettre une promenade de plain-pied entre la maison et la tente.

Cette ouverture a permis une nouvelle vue sur le parc et la découverte d'une perspective inconnue des Meudonnais.

Un très gros travail de nettoyage dans les arbres a été fait, par abattage des sujets morts ou dangereux et surtout par certains élagages très sévères permettant l'aération du parc et la pénétration du soleil au niveau des pelouses. A la demande des riverains de

la ruelle des Ménagères, ces élagages ont été plus sévères dans ce secteur, les arbres présentant de graves inconvénients pour ces pavillons.

Une fois ces travaux de nettoyage effectués, le modelé des terrains a été revu dans quelques parties et les travaux d'aménagements de circulations ont été faits permettant la promenade sans problème. La tente existante sur le promontoire, petit édifice en torchis et colombage chêne habillé de zinc, en très mauvais état, a été en quelques mois entièrement vandalisé et son état ne permettait pas sa restauration à l'identique. Il a donc été décidé de le remplacer par un petit belvédère de même volume, dans l'esprit des « fabriques » du XVIII^e siècle et c'est ainsi que nous avons créé ce petit kiosque en bois mis en œuvre sur l'emplacement permettant à chacun d'avoir des vues sur le parc et sur les environs.

Le secteur du potager a été nivelé pour permettre la mise en place d'un terrain de jeux de ballons et des secteurs de jeux sur sable. Malheureusement, des affouillements provoqués par les orages de cet été ont fait découvrir la présence de désordres souterrains qui ont nécessité le retard de la mise en place des jeux.

Pour des questions de sécurité, le parc, clos de murs sur trois côtés, sera entièrement clos en dissimulant la clôture dans la végétation. Un portail provenant de la propriété communale rue de Beaudreuil a été réutilisé en le mettant en valeur donnant ainsi une certaine importance à l'accès principal.

Il reste à faire les aménagements dans le logement existant (anciennes écuries) pour permettre le gardiennage permanent de ce parc, seule sauvegarde possible du travail exécuté.

L'ensemble des travaux du parc a été exécuté par l'entreprise G. Moser; les travaux de serrurerie et de maçonnerie ont été menés à bien par MM. Virgilio Afonso et Zanon, artisans de Meudon, et la construction du kiosque est l'œuvre des Charpentiers de Paris, tout ceci avec la collaboration étroite et dynamique des services techniques municipaux.

Plusieurs œuvres d'art ont été mises en place dans le cadre de ce parc en attendant la venue d'autres ou la tenue d'un salon de sculptures de plein air au niveau de la région, leur choix ayant été opéré par M. Francis Villadier, Conservateur du Musée d'Art et d'Histoire de Meudon.

M^{me} Schnabel a donné la statue centrale du bassin, futur support d'effets d'eau, et M. Stahly a prêté deux sculptures de pierre.

Quelques chiffres pour finir :

• Surface du parc	20.000 m ²
• Arbres abattus	104 unités
• Arbres élagués	176 unités
• Arbres nouveaux plantés	103 unités
• Arbustes nouveaux plantés	2.529 unités
• Engazonnement	12.000 m ²
• Circulations	2.800 m ²

Le cadre financier de cette opération a été respecté sans dépassement et de ce fait la création de ce parc n'a pas grevé le budget communal.

Les arbres les plus remarquables à noter dans ce parc sont :

- 1 séquoia giganteum, c = 5 m (près du bassin);
- 1 fagus sylvatica, c = 2,40 m (ravin);
- 2 fagus sylvatica atropurpurea, c = 2,50 m;
- 1 tilia platyphyllos, c = 3,30 m;
- 1 fraxinus excelsior à 4 troncs, c = 4,32 m;
- plusieurs aesculus hippocastanum, c = 1,50 m à 2,50 m;
- 1 catalpa speciosa, c = 2,50 m (vers bassin);
- 1 pinus sylvestris, c = 2,75 m.

Henri CLOUZEAU.

*Vous souhaitez participer
à la défense de l'environnement ?*

Vous avez entre 16 et 20 ans ?

Compte épargne "Jeune projet"

Mettez l'imagination au pouvoir



**Caisse d'Épargne
de Meudon-Val-Fleury**

7, Rue des Grimettes - Tél. 626.54.30

VISITE DE LA FORÊT ET DES ÉTANGS

La visite annuelle organisée par notre Comité, avec le concours de l'Office National des Forêts, aura lieu le 28 mai, dans la matinée.

Afin de répondre aux désirs exprimés l'an dernier, cette visite concernera plus spécialement les Étangs, leur alimentation, leur assainissement, le problème des algues, les travaux déjà exécutés et ceux qui restent à effectuer.

M. Charreton, Chef de la Subdivision de l'O.N.F. de Versailles, dirigera la visite et, spécialiste en la matière, se fera un plaisir de répondre aux questions que voudront bien lui poser les assistants.

Rendez-vous donc le 28 mai à 9 h 30 sur le parking de la place Janssen.

VILLAS - APPARTEMENTS - TERRAINS - LOCATIONS

MEUDON-IMMOBILIER

Yves LE GUEN

Place Rabelais - MEUDON

Tél. 626-65-25

DES PROJETS PLEIN LA TÊTE RÉALISEZ-LES TRÈS
VITE AVEC LES PRÊTS A LA CONSOMMATION DU

Crédit Mutuel de Meudon

2, boulevard des Nations-Unies - Tél. 626.39.13

DROGUERIE

C A D E A U X

Maison HUTTE

35, rue de la République

92 - MEUDON

Tél. : 534-13-81

Ménage - Vaisselle

Verrerie - Plastique

Brosserie - Entretien

Peinture - Papiers peints

Quincaillerie - Electricité



111, rue de Paris (derrière le Monoprix)

MEUDON - Tél. 534-13-53

GARANTIE DES MARQUES

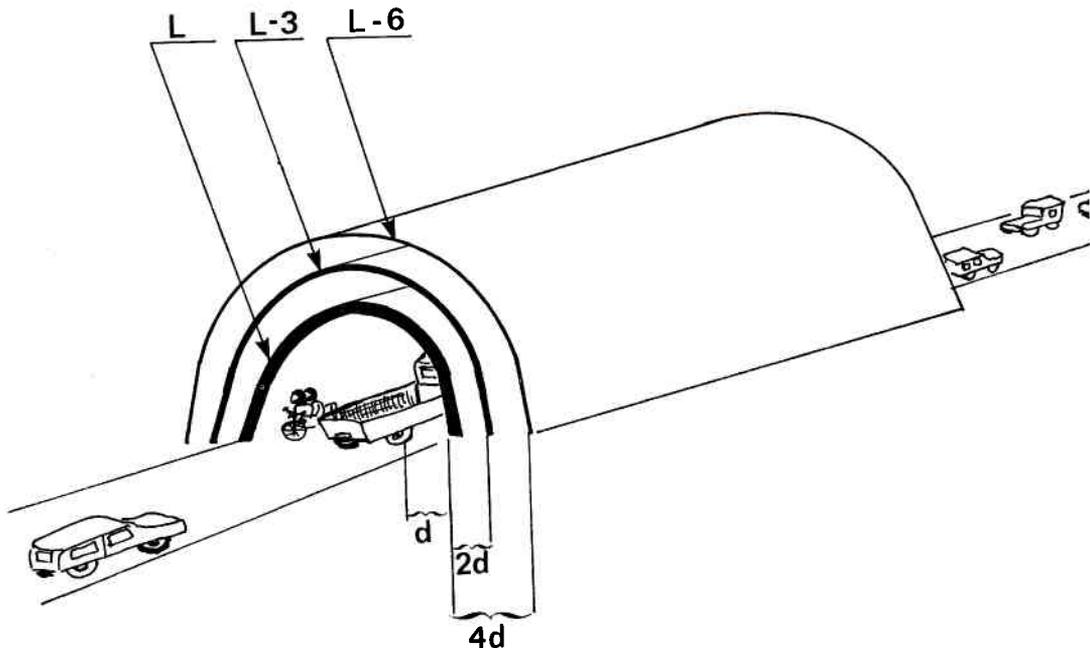
GARANTIE DES PRIX

CONSTRUCTION D'UN MUR ANTIBRUIT À MEUDON-LA-FORÊT

I. — CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LE BRUIT

Les sons se déplacent en ligne droite comme la lumière; leur puissance exprimée en Watt variant d'une manière inversement proportionnelle à la distance qui sépare la source du récepteur. L'unité de mesure de la pression acoustique s'exprime en décibels (dB) dont la valeur est donnée par la formule logarithmique suivante :

$$L \text{ (dB)} = 10 \log \frac{P}{P_0} \text{ (P étant la pression acoustique) exercée sur une surface donnée.}$$



L'atténuation du bruit dépend essentiellement des effets suivants :

La distance :

Les surfaces isophones (correspondant à un même nombre de $\text{dB} = L$) autour d'une source sonore linéaire, se déduisent des unes des autres par homothétie. Pour tout doublement de la distance à la source, la surface isophone est doublée, la pression se trouve divisée par deux et le nombre de décibels diminue de 3. (Fig. ci-dessus.)

L'absorption par l'air :

Une partie de l'énergie d'une onde sonore est absorbée par les couches d'air successives qu'elle traverse. Cette absorption est fonction de la distance parcourue, de la fréquence de l'onde, de la température et de l'humidité de l'air.

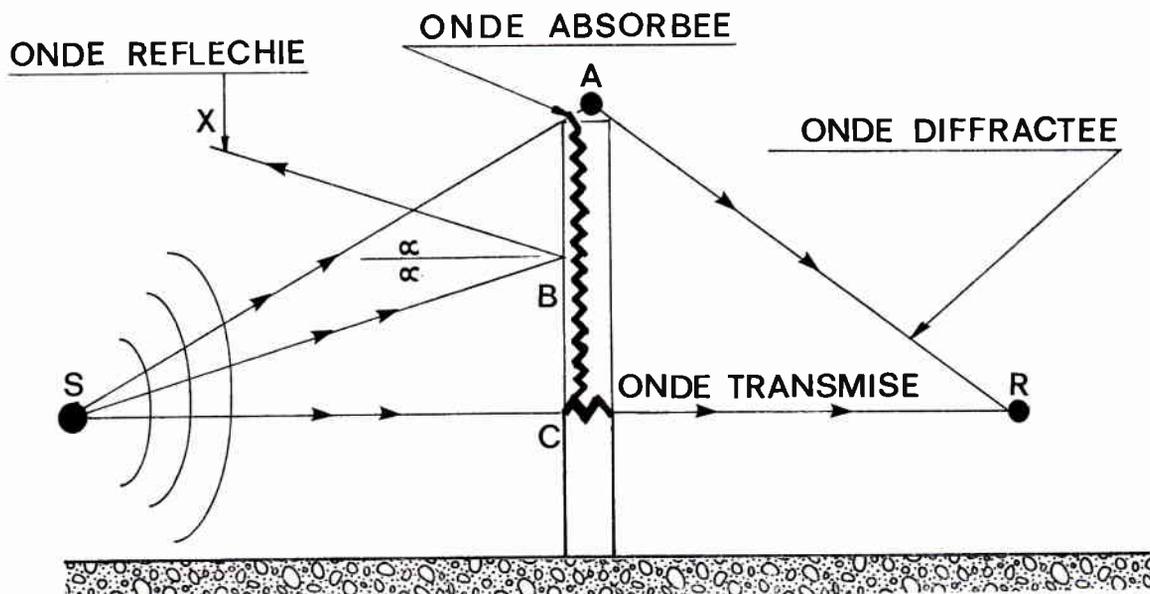
A cet effet d'absorption par l'air s'ajoute celui de l'effet de sol. Selon que ce dernier est absorbant ou réfléchissant, les surfaces isophones seront plus ou moins incurvées par rapport au sol.

L'obstacle :

L'atténuation obtenue dans le cadre de ce dernier point vient évidemment s'ajouter aux deux effets précédents.

- **SCR** : Cette partie de l'onde est transmise à travers l'écran avec un affaiblissement important entre 25 et 50 dB.
- **SBx** : Cette partie de l'onde est réfléchiée à la manière de la lumière sur un miroir. Il peut y avoir à ce niveau une quantité d'énergie absorbée selon la nature du matériau.
- **SAR** : Cette partie de l'onde est diffractée sur l'arête de l'écran. La ligne d'ombre sépare la zone de plein bruit de celle du bruit diffracté. Elle détermine également par son angle avec le sol le diamètre apparent de l'écran, donc son intrusion visuelle. Il s'agit d'un élément fondamental dans le calcul de la hauteur de l'ouvrage.

L'atténuation obtenue par diffraction est comprise entre 3 et 6 dB.



II. — CAS PARTICULIER DE MEUDON-LA-FORÊT

Dans le même temps où commençait à naître le grand ensemble de Meudon-la-Forêt, il y a désormais plus de 20 ans, le réseau national routier pénétrant sur Paris au niveau du Pont de Sèvres, constitué essentiellement par la R.N. 187, paraissait nettement insuffisant et il était décidé de créer une voie express de liaison de type autoroutier raccordée aux autoroutes Océane et Aquitaine. Le trafic sur cette autoroute s'est accru progressivement de par la superposition de deux phénomènes :

- l'attrait de la construction en grande banlieue pour ceux qui souhaitent habiter quasiment à la campagne tout en continuant de travailler à Paris ou en proche banlieue;
- l'allongement du réseau autoroutier concerné le rendant de ce fait plus attractif.

L'accroissement du trafic correspondant bien entendu à une augmentation du bruit émis, les Forestois habitant les immeubles situés en bordure ont ainsi vu progressivement se dégrader leurs conditions de vie au point d'atteindre très vite les limites du supportable. Il était donc impératif d'intervenir pour atténuer les nuisances sonores et même visuelles engendrées par cet axe autoroutier pour lequel les comptages effectués donnaient un trafic global de plus de 70.000 véhicules/jour.

Deux techniques ont dès lors été étudiées : l'isolation des façades des immeubles et l'écran antibruit. La première solution apparaissait séduisante de par sa double fonction d'isolation phonique et thermique, mais deux inconvénients majeurs subsistaient : les Forestois étaient condamnés à vivre avec le conditionnement d'air ou les fenêtres fermées et ils continuaient d'avoir en permanence sous leurs yeux l'objet de leur tourment. Ainsi, la seconde solution a-t-elle été adoptée car aussi efficace phoniquement, elle apportait des apaisements au niveau visuel sans changer le mode de vie des habitants.

De plus cette opération financée essentiellement à partir de fonds publics était réalisée sur le domaine public. Enfin, l'isolation des façades pouvait toujours être entreprise ultérieurement par les copropriétaires et aidée financièrement au titre des économies d'énergie; la présence de l'écran antibruit leur permettant cette fois-ci d'ouvrir leurs fenêtres aux beaux jours.

Le parti étant ainsi défini il convenait d'étudier l'ouvrage avec le double objectif de protéger du bruit au maximum et de sauvegarder l'environnement en faisant appel à une architecture s'intégrant au mieux dans le site.

Protection acoustique :

La cible concernée comprend l'ensemble des immeubles situés à proximité plus ou moins immédiate de la voie autoroutière R.N. 118. Il s'agit de ceux desservis par l'Allée de la Forêt et par l'Allée du Mail.

Les mesures effectuées préalablement aux études ont données les résultats moyens suivants :

- **Ensemble de l'Allée de la Forêt** : Il s'agit d'une structure « en forme de peigne » dont l'axe central est à R + 4 et les branches à R + 10 située à 35-40 m de la R.N. Le niveau sonore enregistré en façades varie de 70 dB à 72 dB selon l'éloignement par rapport à la voie et selon que l'appartement se trouve en rez-de-chaussée ou en étage.

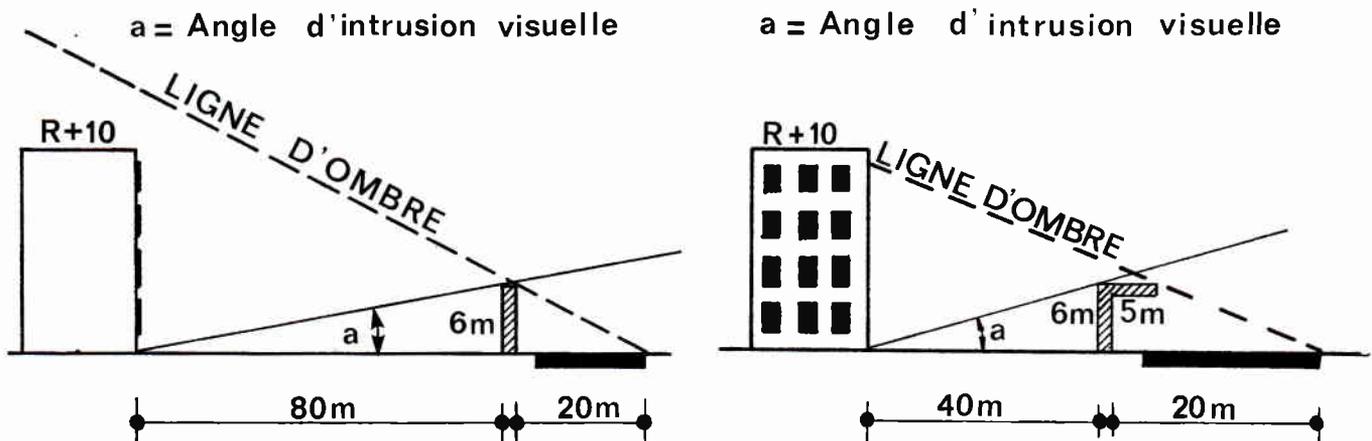
- **Ensemble de l'Allée de Mail** : Il s'agit d'un immeuble « barre » homogène R + 10, éloigné de 80 m environ de la bordure extérieure de la R.N. Le niveau sonore est ici constant quelle que soit la position de l'appartement et égal à 71 dB.

En première analyse de ses résultats, il apparaît que la nuisance est d'importance puisque le chiffre de 70 dB est toujours dépassé et qu'elle est à peu près uniforme bien que dans le premier cas les immeubles soient plus proches de la voie que dans le second. L'explication vient du fait que les immeubles de l'Allée de la Forêt se trouvent en contrebas et que les façades parallèles à la voie sont les plus exposées mais éloignées de 80 m alors que les autres plus proches sont perpendiculaires, donc moins atteintes. (Chaque cour constitue cependant un facteur de résonance non négligeable.)

Dans le chapitre I, il a été précisé clairement l'importance dans le calcul d'un écran antibruit de la prise en compte de la position de la ligne d'ombre de telle sorte que les immeubles à protéger soient complètement couverts sans pour autant exagérer l'intrusion visuelle que constitue sa hauteur.

L'étude d'impact par maquette photographique montre qu'il était raisonnable de ne pas dépasser 6 m.

Cette hauteur est satisfaisante pour protéger les immeubles de l'Allée du Mail (Fig. 1) mais nettement insuffisante pour ceux de l'Allée de la Forêt. D'où la nécessité dans le secteur d'avoir recours à une casquette (Fig. 2) qui permet d'accroître l'angle que fait la ligne d'ombre avec le sol sans pour autant augmenter la hauteur du mur, donc l'intrusion visuelle. Les calculs ont montré que la casquette devrait avoir une largeur de 5 m.



Dès lors en adoptant un écran droit au niveau de l'Allée du Mail et un écran avec casquette au droit de l'Allée de la Forêt, la hauteur de l'ouvrage peut être uniforme et engendrer une protection équivalente pour l'ensemble immobilier.

L'atténuation du bruit sera de 28 dB à la source, c'est-à-dire en bordure immédiate de la voie, au droit de l'écran casquette, et de 22 dB au niveau de l'écran droit, ce qui correspond en façades des immeubles à un gain de 6 dB en moyenne, ramenant ainsi le niveau sonore à 64-65 dB. Afin d'apprécier à sa juste valeur le gain important obtenu, il convient de rappeler le caractère logarithmique du décibel, à savoir les différences de pressions importantes qu'il intègre et le fait que l'atténuation d'un bruit est loin de suivre la loi simple de proportionnalité. Ainsi un son dont la valeur diminue de 70 dB à 65 dB se traduit au niveau de l'habitant par un réel confort puisqu'il passe du stade de l'intolérable à celui de l'acceptable.

Parti architectural - Intégration dans le site :

Le souci d'intégration dans le site s'étant déjà manifesté lors de l'étude acoustique avec la prise en compte de l'intrusion visuelle, donc de la hauteur de l'écran et de l'importance de la casquette, il convenait de poursuivre une conception architecturale de qualité. Cette tâche a été confiée à un architecte dont la mission était de rendre esthétique un ouvrage fonctionnel en tenant le plus grand compte des impératifs techniques mais aussi et surtout des souhaits des habitants concernés.

Il est très vite apparu que le « tout béton », même moulé ou nervuré, avait l'avantage d'être un obstacle au bruit certes, mais l'inconvénient de l'être aussi à la lumière; son aspect étant d'autant moins attrayant que ce matériau vieillit très mal dans le temps.

Il ne fallait pas oublier non plus que dans le cas de l'Allée de la Forêt les immeubles sont situés en contrebas de la voie R.N. 118. Les matériaux de substitution étudiés furent donc le verre et le plexiglas, l'un et l'autre ayant des indices d'affaiblissement intéressants même à faible épaisseur.

Dans cette dimension, l'un comme l'autre présentait les inconvénients d'être assez fragile et d'un entretien coûteux (salissures); la matière plastique ayant en outre celui de se rayer très facilement. Le choix s'est donc porté sur le pavé de verre qui répondait parfaitement aux critères requis d'affaiblissement phonique, de résistance mécanique et de translucidité. Restait à étudier la structure de la casquette. Deux choix s'offraient, le bois ou le métal.

Le bois plus épais donc plus lourd n'était pas plus avantageux au plan acoustique que le bardage métallique enfermant une couche de laine de roche.

Le métal en revanche offrait des facilités de mise en œuvre et de fixation très intéressantes en même temps qu'une tenue dans le temps plus sûre et moins onéreuse à l'entretien.

Après partage de l'ensemble de ces considérations avec les habitants concernés la structure de l'écran antibruit s'est définie comme suit :

- des éléments porteurs en béton tous les 8 m,
- des éléments de remplissage en pavés de verre de 3,60 m sur 1,20 m,
- des éléments de couverture « sandwich » métal-laine de roche.

Ces dispositions pourtant déjà intéressantes au point de vue de l'esthétique ont cependant été complétées par l'adjonction, côté habitation, d'une large jardinière longitudinale permettant la plantation de végétaux persistants, lierres, cotoneasters, etc. Lorsqu'ils auront atteint un développement suffisant ils constitueront sans nul doute un habillage de verdure fort appréciable pour l'environnement.

A noter que cette jardinière en béton relie les éléments porteurs et complète la stabilité de l'ouvrage en assurant une compensation sous forme de contrepoids à la structure de la « casquette ».

Les perspectives dessinées ci-après montrent, me semble-t-il, qu'avec un approfondissement des études, avec de l'imagination, avec une volonté constante de recherche de la satisfaction des bénéficiaires, il est possible de concilier les impératifs techniques, financiers avec la sauvegarde de l'environnement.

Il s'agit là d'efforts qui n'ont pas laissés insensibles les responsables du Comité de Sauvegarde des Sites qui ont suivi avec le sérieux qu'on leur connaît les différentes phases des études.

Dans la présentation de cette opération de construction d'écran antibruit, je me dois de souligner la volonté constante des Elus de cette cité de parfaire les conditions de vie de leurs Administrés ainsi que l'excellent esprit de collaboration et de compréhension manifesté par les ingénieurs de la D.D.E. maître-d'œuvre de cet important ouvrage.

Je ne saurais conclure sans évoquer le cas particulier que constitue l'immeuble H.L.M. dit de la « Pépinière », situé à l'écart de l'autoroute, mais dont les habitants n'en perçoivent pas moins les effets néfastes.

Bien que la configuration des échangeurs routiers ne permet pas d'envisager la poursuite pure et simple de la construction de l'écran antibruit, le problème de la protection phonique de l'ensemble immobilier n'en a pas moins été très sérieusement étudiée.

La technique utilisée cette fois fût la butte de terre qui a permis d'obtenir des atténuations acoustiques aussi intéressantes que le mur-écran (22 dB à la source) tout en mobilisant cependant un espace au sol très important mais fort heureusement disponible entre une bretelle et la voie autoroutière.

Ces travaux déjà commencés l'an dernier par la récupération des terres en excédent provenant de la réalisation du complexe sportif de la Pointe de Trivaux tout proche, reprendront en continuité des travaux du mur-écran proprement dit.

Il va de soi que les plantations qui ont été transplantées seront replacées et même renforcées de telle sorte qu'à cet endroit aussi l'environnement soit respecté grâce à un traitement paysagé de cette butte.

par Michel MERCIER,

Directeur Général des Services Techniques
de la Ville de Meudon.

CRÉDIT LYONNAIS

prêt à vous accueillir

du Mardi au Vendredi de 10 h. 30 à 12 h. 30 et de 14 h. 15 à 19 h.

Le Samedi de 9 h. 15 à 12 h. 30 et de 14 h. 15 à 18 h.



33-35, avenue du Général de Gaulle
92360 MEUDON LA FORÊT - 631-72-87

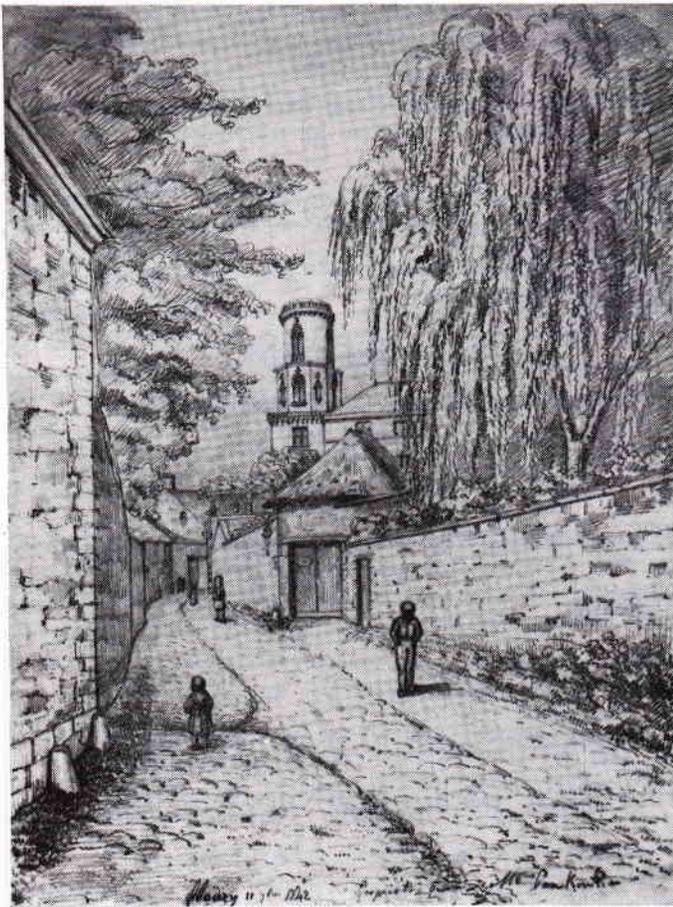
LES GRANDES PROPRIÉTÉS MEUDONNAISES

Les demeures royales ou princières ont, dans le passé, favorisé alentour la construction de résidences plus ou moins luxueuses.

A la fin du XVIII^e siècle, dans notre cité, la noblesse et la bourgeoisie de robe ou d'affaires occupaient, grâce à des achats ou échanges successifs de terrains, les « hôtels » dont les fondations, modestes, dataient parfois du XVI^e siècle. Les Parisiens appréciaient le bon air, les vues dégagées sur un vaste horizon, et aussi le vin produit par un nombre plus ou moins important de perches de vignes qu'ils ne manquaient pas de joindre à leur patrimoine.

La Révolution de 1789, en aliénant d'abord les biens immobiliers du clergé, puis les propriétés confisquées des émigrés et des condamnés et enfin une partie du domaine royal, provoqua la création d'un nombre important de domaines : « biens nationaux » payés en assignats grâce à la Loi du 28 Ventôse an III (18 mars 1795), créant ainsi les premiers « lotissements ». On les retrouve à la fin du XIX^e siècle à Meudon et à Bellevue, occupés par ce qu'il est convenu d'appeler la grande bourgeoisie.

Enfin, plusieurs propriétés furent créées au cours de la seconde moitié du siècle dernier, grâce à des achats de terres et vignes, par des propriétaires que la beauté du site avait séduits (1).



Propriété Panckouke en 1842.

C'est par Fleury partagé naguère entre les paroisses de Meudon et Clamart, que commencera l'exploration en zig-zag de ces domaines; Fleury ayant été minutieusement étudié par M. Roux-Devillas.

Près de la Porte de Fleury aujourd'hui détruite, au-delà de la ruelle Hérault, l'hôtel Tourmont et son parc s'étendaient jusqu'au Vertugadin du domaine royal. Son origine remonte à Guillaume Furet en 1497 (2). Après plusieurs mutations, la propriété revint à M. de Tourmont, trésorier de France, qui fit agrandir l'hôtel, créa l'orangerie de l'autre côté de la grande rue (occupée au XIX^e siècle par le peintre Redouté) et fit dessiner les jardins. Riquetti de Mirabeau, père du Tribun, succéda à M. Busilet, autre trésorier de France. En 1771, la marquise de Montesquiou, trouvant son parc trop exigü, réussit à l'agrandir aux dépens des jardins bas du domaine royal, traversés par le rü d'Arthelon. Boullée, architecte visionnaire, édifia le portail à l'angle de la ruelle Hérault, et en 1793, c'est le citoyen Parizot qui posséda le domaine, pour peu de temps, car il fut guillotiné sous la Terreur (3).

(1) Quelle sera la base du choix des propriétés étudiées? D'abord leur superficie, mais aussi la présence permanente de personnel pour l'entretien : gardiens, jardiniers... Ces derniers étaient déjà nombreux au XVIII^e siècle. Ils le seront encore au XIX^e. Chaque année, la Saint Fiacre était célébrée solennellement en l'église Saint-Martin par les jardiniers.

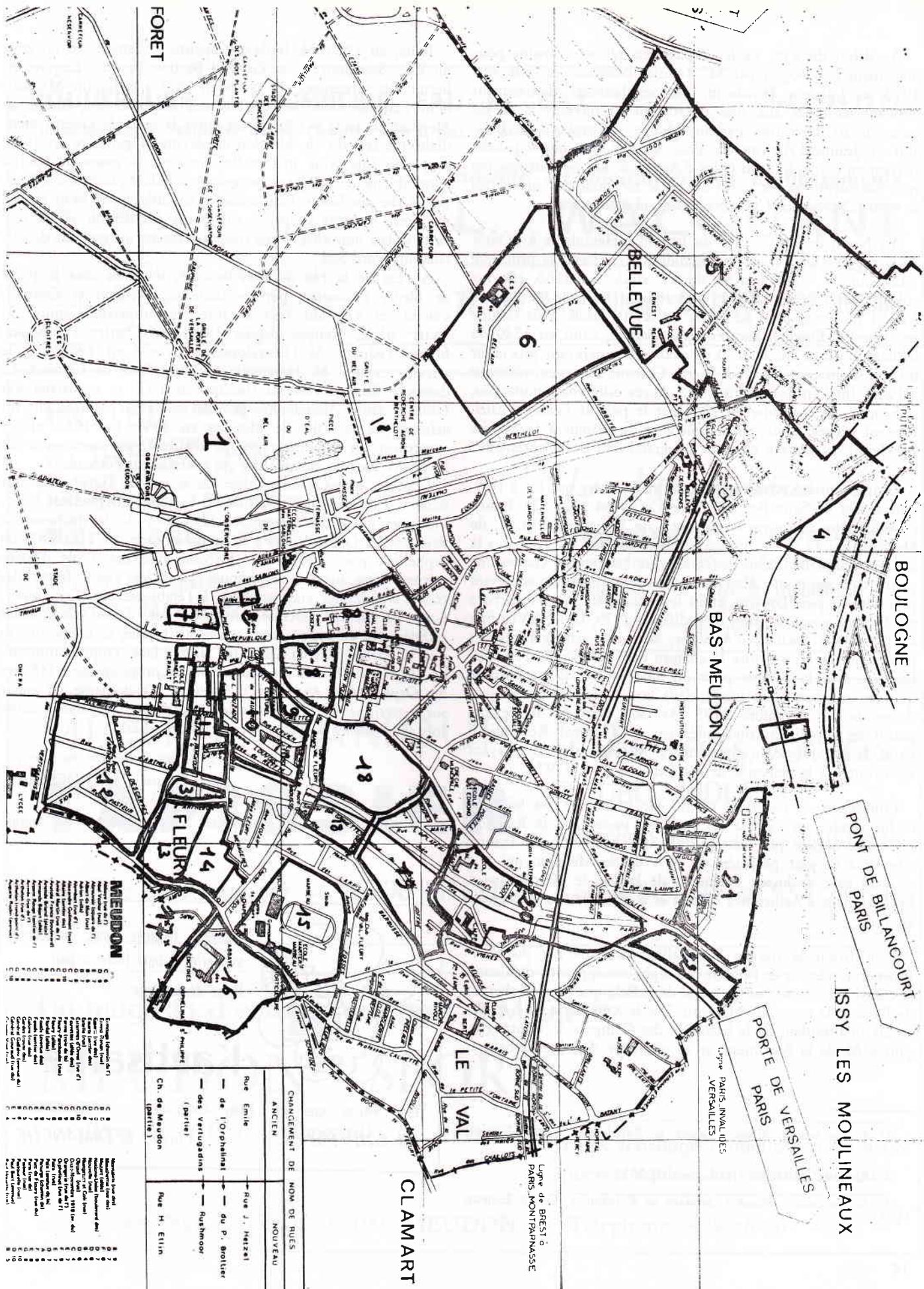
(2) Seigneur d'Aubervilliers, fief dépendant de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés, situé vers les fonds de Trivaux. Il y avait là un moulin.

(3) A. Gardebois, *Meudon pendant la Révolution*, Corlet Editeur, 1976.

*
**

LES GRANDES PROPRIÉTÉS AVANT 1789

- 1 - Terrasses, châteaux, parc, château de Villebon.
- 2 - Capitainerie des chasses.
- 3 - Moulin d'Arthelon.
- 4 - Verrerie.
- 5 - Château et parc de Bellevue à Mesdames.
- 6 - Couvent des Capucins.
- 7 - Villa Molière à M. Lanurisse de Sallienne.
- 8 - Hôtel de Verrue à M. d'Arconville.
- 9 - Propriété à M. Vulpian.
- 10 - Propriété à M. Busilet.
- 11 - Hôtel Richier à M. Despeignes.
- 12 - Hôtel Tourmont à M. de Montesquiou.
- 13 - La Source à Antoine Chapelain (autrefois Hôtel Gallyot).
- 14 - Château de Fleury à Richard d'Aubigny.
- 15 - Propriété Barbou.
- 16 - Propriété Pajot de Villers.
- 17 - Propriété à M. de la Bonne (?).
- 18 - La Maison Rouge à M. Raoult.
- 19 - Le Château du Val à M. Auguste.
- 20 - Folie (propriété) Biancourt.
- 21 - Le Pré de Maître Gille à M. Timberghe (?).
- 22 - Le Moulin des Rosiers aux Chartreux.
- 23 - Maison et parc de l'architecte Huvé.



BOULOGNE
PONT DE BILLANCOURT
PARIS

ISSY LES MOULINEAUX

PORTE DE VERSAILLES
PARIS

Ligne PARIS-VERSAILLES
PARIS-VERSAILLES

Ligne de BREST
PARIS-MONTPARNASSE

CLAMART

FORET

CHANGEMENT DE NOM DE RUES

ANCIEN	NOUVEAU
Rue Emile	Rue J. Heitzel
de l'Orphelinat	du P. Grotier
des Verluigadins	Rushmoor
(partie)	
Cn. de Meudon (partie)	Rue H. Etlin

MEUDON

- 1. Ligne de Brest
- 2. Ligne de Paris-Montparnasse
- 3. Ligne de Paris-Orléans
- 4. Ligne de Paris-Strasbourg
- 5. Ligne de Paris-Touraine
- 6. Ligne de Paris-Nantes
- 7. Ligne de Paris-Bordeaux
- 8. Ligne de Paris-Marseille
- 9. Ligne de Paris-Lyon
- 10. Ligne de Paris-Bruxelles
- 11. Ligne de Paris-Amsterdam
- 12. Ligne de Paris-Rotterdam
- 13. Ligne de Paris-Londres
- 14. Ligne de Paris-Madrid
- 15. Ligne de Paris-Barcelone
- 16. Ligne de Paris-Valence
- 17. Ligne de Paris-Nîmes
- 18. Ligne de Paris-Toulouse
- 19. Ligne de Paris-Montpellier
- 20. Ligne de Paris-Béziers
- 21. Ligne de Paris-Narbonne

Au début du XIX^e siècle, il passa en plusieurs mains pour finalement être acquis par M. Riverin, banquier, et cédé vers 1910 au lotisseur Bernheim, par les héritiers. Lotissement donnant naissance aux rues d'Arthelon (recouvrant le rû du même nom), Descartes, Pasteur, Monge, d'Alembert, du Bois-Joli et Jeanne-d'Arc ou du Bois, au gré des municipalités, partant en étoile du rond-point d'Arthelon. Les terrains que ces rues bordaient, étaient cédés à 5 F le m² pour des superficies de 400 m² environ. L'hôtel, vétuste, subsiste encore...

Au Nord, de l'autre côté de la ruelle Hérault et à l'Ouest de la rue de l'Orphelinat (ex-Grande-Rue), s'étend la propriété « La Source », créée à la fin du XV^e siècle. En 1666, elle fut acquise par Charles Gallyot, avocat à la cour de Parlement. L'hôtel fut transformé au début du XVIII^e siècle, puis occupé par Charles, Etienne, Jean-François Gallyot, bailli en 1749 du baillage royal de Meudon. Il en avait été auparavant procureur du Roi. Il mourut en 1769. Pierre Gallyot, un neveu, rôtisseur à Passy, fut l'un des héritiers (1). Après différentes mutations, la propriété fut acquise en 1904 par le pasteur Franck Paux. Elle est classée « site pittoresque » et appartient à la Société La Hénin. La maison est dans un grand état de délabrement...

Cette propriété est contiguë au Parc Paumier qui fut à l'origine le fief de Saint-Benoist ou de Cerisy en 1328 (2). Passée en différentes mains, la seigneurie de Fleury échut à M. de Machaut qui fit construire un premier château en 1606 : « la maison rouge de Fleury » (édifiée en briques et chaînes de pierre, d'où son nom). Abel Servien, baron de Meudon en devint propriétaire, puis Louvois, enfin le Grand Dauphin l'incorpora au domaine royal. Ruinée, incendiée en 1779, Louis XVI offrit le domaine à Richard d'Aubigny, administrateur général des postes, qui fit reconstruire le château dans le style de l'époque. Inquiété sous la Terreur pour un motif futile, il est possible qu'il se soit tranché la gorge, dans le sous-sol de la surintendance, le 20 novembre 1793 (3). Son nom ne figure pas parmi les suppliciés condamnés par le Tribunal Révolutionnaire. Il fut enterré au cimetière de Meudon, son corps ayant été exhumé à la demande de son beau-frère en 1797.

Confisquée, la propriété revint par la suite à ses héritiers et fut vendue en 1860 à M. Paumier, pasteur de la Religion réformée. Léguée par son petit-fils à la Fondation de France, elle est à ce jour propriété de la Ville de Meudon, qui y a créé un parc de loisirs s'étendant de la rue de l'Orphelinat à l'Est, au haut d'Arthelon à l'Ouest et à la ruelle des Ménagères au Nord.

Poursuivant la rue de l'Orphelinat devenue rue du Père-Brottier, fondateur de l'Œuvre des orphelins apprentis d'Auteuil, se trouve à l'intersection de la rue de la Belgique (ancien chemin de Fleury), la propriété Marbeau. Dès le XVI^e siècle, elle appartenait au Président de la Chambre des Comptes de Bourgogne, puis à M. de la Morinière, et au chevalier Antoine Lemaistre.

(1) A. Gardebois, *Meudon avant la Révolution*, Corlet Editeur, 1976.

(2) Archives nationales - Manuscrit 01 3818.

(3) A. Gardebois, *Meudon pendant la Révolution*, Corlet Editeur, 1976.

Enfin, en 1736, M. Barbou, imprimeur, l'aménagea au goût du jour. Son petit-fils, le Général Barbou, baron d'Empire, en hérita. Par succession, elle échut en 1857 à la famille Marbeau dont l'un des descendants, Edouard Marbeau, fut Maire de Meudon de 1892 à 1908. C'est après la Seconde Guerre mondiale que la Ville de Meudon en devint propriétaire en 1946, et y créa une école maternelle, ainsi qu'un ensemble sportif admirablement exposé, et un groupe d'H.L.M., bordés à l'Ouest par la rue des Larris. Une ombre à ce tableau : le beau portail en pierre de cette propriété sur la rue fut démoli « à la sauverette ». Les nouvelles voies tracées créèrent un courant de circulation Nord-Sud.

A l'Est de la rue du Père-Brottier, revenant vers la porte de Fleury et coupée par la limite de Meudon et Clamart, s'étend en s'élevant vers la forêt la propriété Camus, du XVIII^e siècle, occupée depuis 1818 par Charles Panckouke, fils de l'éditeur de l'Encyclopédie. Décédé en 1844 (1), le terrain revint à M. Hunebelle qui fut Maire de Clamart. La danseuse Isadora Duncan l'occupa en 1902 et y installa son école de danse. Abandonnée pendant de longues années, elle fut achetée par la Ville de Meudon en 1942. En 1955, elle y construisit un important groupe d'H.L.M., en ménageant les bouquets d'arbres centenaires qui en faisaient l'ornement.

Contigu, toujours en bordure de la rue de l'Orphelinat, est édifié sur un terrain de plus de 10 hectares, l'Orphelinat Saint-Philippe, grâce aux immenses libéralités de la duchesse de Brignole de Galliera, qui y fit construire, de 1877 à 1887, un orphelinat pour 200 jeunes garçons, avec une école d'horticulture. Une maison de retraite pour les vieux frères des écoles chrétiennes était annexée à l'établissement. Ces importants bâtiments d'architecture sobre et d'une construction raffinée sont édifiés sur une terrasse artificielle, au même niveau que la terrasse des châteaux lui faisant face. Hôpital militaire de 1914 à 1918, elle est aujourd'hui la propriété de « l'Œuvre des Orphelins et Apprentis d'Auteuil ». Ce domaine, en partie sur le territoire de Meudon et de Clamart, avait appartenu autrefois aux familles de Pastoret et Pajot de Villers.

(Suite au prochain numéro.)

André-Germain GARDEBOIS.

(1) Il est enterré au cimetière des Longs reages avec sa femme.



bougies, tissages, grès, cadeaux
vanneries - bois blanc - jeux
listes de mariage

l'artisanie

61, Rue de la République - MEUDON

Tél. 626-71-57

Ouvert le DIMANCHE

COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ

Tél. : 534-12-01

Salles de Bains - Chauffe bains, Chauffe eau à gaz et électriques

DÉPOSITAIRE

BRANDT - LINCOLN - AIRFLAM

POTÉZ - FRIGÉCO - THOMSON

Réchauds - Cuisinières et Chauffage gaz

Société d'Exploitation des Etablissements

L. WACOANT

ENTREPRENEUR

27, rue Marcel-Allégot, BELLEVUE - 92 MEUDON

HOTEL ★ ★ N N

FOREST HILL

100 chambres - Séminaires

Tél. : 630.22.55

40, av. du Maréchal de Lattre de Tassigny

92360 MEUDON LA FORÊT

Les Mousquetaires

Restaurant - Banquets

Buffet géant des Mousquetaires

73 F SNC - Vin à discrétion *

* Prix en vigueur au 15-12-81

MICHEL DAMOUR

TAPISSIER

LITERIE, SIÈGES, VOILAGES

DOUBLE RIDEAUX

Réfection matelas & sommiers

54, Rue de Rushmoor - 92190 MEUDON - 626-27-60 et 534-21-84

Un magasin d'articles de sport à Meudon

MEUDON - SPORT

(Près de la Place Stalingrad)

Tennis (cordage raquettes en 24 h.)

Sports d'équipe, Equitation, Ski, etc.

2, Bd des Nations-Unies, 92190 MEUDON - Téléphone 534-36-78

OPÉRATION « FORÊT PROPRE »

23 AVRIL 1983

Comme l'an dernier, l'Office National des Forêts et le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon organisent, sous le patronage de M. le Maire de Meudon et avec l'aide des services municipaux, un nettoyage de la forêt.

Cette opération aura lieu le samedi 23 avril, de 14 à 17 heures.

Bon an, mal an, l'Office National des Forêts ramasse environ 2.500 m³ d'ordures dans le massif forestier de Meudon. Mais, avant la belle saison, il convient de prolonger son action dans le détail en débarrassant totalement les bois des papiers, bouteilles et détritux divers qui s'y trouvent encore.

Il est donc fait appel aux volontaires, adultes et jeunes, élèves des lycées et collèges, membres des Associations de Scoutisme, à tous les amis de la nature, pour participer à cette opération.

Ils sont priés de se trouver à 14 heures à l'un des deux points de rassemblement suivants :

- Grille du Bel-Air (direction fléchée depuis le centre de Meudon);
- Extrémité du Parc du Tronchet (avenue Maréchal-Leclerc à Meudon-la-Forêt).

Les détritux seront placés dans des sacs, sauf les « encombrants », qui seront laissés sur le bord des routes forestières ouvertes à la circulation. Le tout sera ramassé par des camions de l'O.N.F. et de la Mairie. Les volontaires sont invités à se munir de gants.

Une assurance sera souscrite par le Comité de Sauvegarde des Sites.

Bulletin { d'adhésion (1)
 { de renouvellement (1)

M. (Nom)

Prénom

Adresse

Téléphone ;

Profession

désire participer à l'action du Comité de Sauvegarde et demande à être inscrit comme membre

Date :

Cotisations : Membre Bienfaiteur à partir de	75 F	par chèque ou mandat au nom du Comité de Sau-
Membre Adhérent	30 F	vegarde des Sites de Meudon, « En la Mairie de
Membre Sympathisant	10 F	Meudon » - C.C.P. PARIS 22.465.15.

(1) Rayer la mention inutile.